

Groupe de travail "Mouvement" du lundi 12 décembre

Ecoles de Montreynaud :

Suite à l'alerte sociale déposée par le SE-Unsa (suite aux intrusions, dégradations et vols divers subis par les écoles du REP+ de Montreynaud), le Groupe de Travail Ouvert (organisé par la mairie de St Etienne se tiendra le vendredi 16 décembre à 11h et tous les directeurs de Montreynaud pourront s'y rendre. L'IANA a aussi pris rendez-vous à la préfecture pour parler des problèmes d'insécurité que subissent les collègues de ces écoles.

Règles du mouvement :

La circulaire du mouvement a été revue (simplification de lecture, éclaircissement).

Postes de direction :

Le SE-Unsa a demandé que les précisions informatives concernant les spécificités du poste, notamment avec certains postes de direction, soient communiquées en amont aux organisations syndicales. **Ces publications ne doivent pas viser des compétences attendues mais bien la description du contexte d'exercice.**

Bonification REP-REP+ :

Le SE-Unsa a demandé que la bonification accordée au titre de l'exercice en REP-REP+ au terme de 3 années consécutives, soit étendue aux collègues qui sont sur poste fractionnés et ce, dès 50% de service en REP-REP+

L'IA étudie notre demande, nous aurons la réponse début janvier.

Affectations subies en ASH :

Actuellement certains jeunes collègues subissent des affectations en ASH. Pour éviter ces situations difficiles, L'IA met en place des stages spécifiques pour les T1 dès cette année. 50 collègues T1 pourront en bénéficier dès le mois de janvier.

Le SE-Unsa a fait des propositions complémentaires sur ce sujet :

1 - Le départ en formation spécialisée doit être facilité pour les collègues nommés à titre provisoire en ASH : en réponse l'IA met en place un dispositif pour les T5 ou plus qui ont exercé 3 années consécutives en ASH. Leur ancienneté sur poste en ASH sera doublée pour le calcul de leur barème de départ en formation.

2 - **Le SE-Unsa a proposé** que les collègues sur poste ASH bénéficient des mêmes points de bonification que les collègues en REP-REP+. **L'IA a refusé** en disant que la nomination en ASH ne devait pas être une stratégie pour obtenir un autre poste au mouvement mais un vrai investissement de la part des collègues.

3 - **Le SE-Unsa a demandé** que les postes ASH restant vacants à l'issue du 1er mouvement ainsi que ceux donnés à titre provisoire au mouvement complémentaire **soient proposés à l'ensemble des collègues du 42 avant le mouvement complémentaire**. Les volontaires seraient départagés au barème et pourraient tout de même conserver le bénéfice de leur poste (s'ils en détiennent un à titre définitif) pendant un an. Ceci éviterait les affectations subies en fin de mouvement. L'IA propose que les IEN puissent faire appel à des collègues qu'ils sauraient intéressés pour occuper certains de ces postes en ASH. Le SE-Unsa aurait souhaité un appel plus large.

4 - **Le SE-Unsa a demandé une bonification**, dès le prochain mouvement, de 0,5 points pour tous les collègues nommés d'office (affectation qui correspond à la fois au 3ème grand secteur demandé et à un type de poste classé en 9ème, 10ème ou 11ème position dans le tableau 3 de la fiche de voeux).

Formation continue :

FIE :

Chaque FIE a un formateur référent et l'IA préconise que chaque enseignant voit au moins deux formateurs dans l'année scolaire. Les PEMF doivent avoir toute leur place dans ces dispositifs. En janvier, un groupe sera chargé de valider un protocole d'évaluation.

La formation continue des directeurs :

Les jours de formation ne tiendront pas compte des jours de décharge des directeurs et ces formations se feront sur la base du volontariat.

Il y a 513 directeurs et 160 places pour cette formation. Le choix s'effectuera en tenant compte de l'ancienneté sur la fonction de direction.

Formation et temps partiels :

Suite au courrier de l'IA précisant les modalités de participation aux formations pour les collègues à temps partiel, les collègues qui participent à leur formation sur leurs jours de temps partiel seront rémunérés pour cela. Ils ne seront pas soumis à une obligation de participation mais devront, le cas échéant, en informer en amont l'IEP de leur absence.

Inspections :

Dans le cadre de la mise en place imminente du PPCR et afin de ne pas être lésés lors de la mise en place des nouvelles grilles, les collègues actuellement au 6ème et au 8ème échelon seront inspectés avant la fin de l'année scolaire, si leur dernière inspection date de plus de 3 ans. 54 collègues sont concernés et recevront un courrier. Par ailleurs, l'inspection des T2 est maintenue pour cette année.

Livret Scolaire Unique :

Le « LSU » : pour l'instant le mot d'ordre de l'IA est « d'explorer » le document. Pas d'exigence d'utilisation particulière avant le mois de juin. Pour autant, il est nécessaire de se familiariser avec l'outil.

Valérie CROS et Marion DURON-ANELLI